

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 100, rue Charbonneau, le lundi 9 septembre 2024.

#### SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : Philip Panet-Raymond et René Villeneuve

#### EST ABSENTE :

Madame la conseillère : Marie-Elaine Pitre

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

**À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.**

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 1.1. Séance ordinaire – 9 septembre 2024

2024-09-328

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

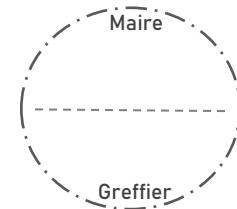
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis aux membres du Conseil, avec les modifications suivantes :

Retirer le point 7.4 *Classique annuelle de la Fondation Autisme Laurentides – 25<sup>e</sup> édition – Autorisation de participation et de dépense.*

Ajouter le point 9.2 *LIT-049 – Mandat pour une analyse environnementale du site de l'ancien golf – Autorisation.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1. Séance ordinaire –19 août 2024 et séance extraordinaire – 26 août 2024**

**2024-09-329**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2024 et celui de la séance extraordinaire du 26 août 2024 sans être lus, les conseillers ayant reçu copies avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE**

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

## **5. URBANISME**

### **5.1. Demandes de dérogations mineures**

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

### **5.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)**

#### **5.2.1. Affichage**

##### **5.2.1.1. Affichage commercial et modification du bâtiment – 1, rue Bouthillier (Rona+)**

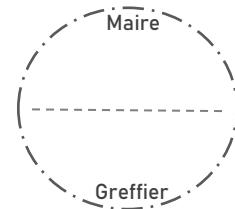
**2024-09-330**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'affichage et de modification du bâtiment du Rona+ sis au **1, rue Bouthillier** selon le plan soumis fait par JD Sign Group dessiné par Babu L. et daté du 12 août 2024, à la condition que le Rona+ sur l'enseigne sur poteau soit d'une couleur non criarde.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.2. Affichage commercial – 20-i, rue Bouthillier (FoxyBox)

**2024-09-331**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur bâtiment et d'ajout d'enseignes en vitrine pour le commerce Foxy Box, sis au **20-i, rue Bouthillier**, tels que les plans réalisés par Zone Enseignes, numéro de projet Z-12685 datés du 1<sup>er</sup> août 2024 (option 2).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.3. Affichage commercial –123, boulevard Labelle

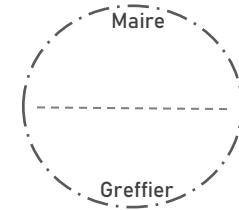
**2024-09-332**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'une enseigne sur socle de la firme Rubic Architecture sise au **123, boulevard Labelle** tel que le photomontage soumis par Marie-Michèle Dupras, architecte, le 11 juillet 2024.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.4. Affichage commercial – 150, chemin de la Grande-Côte

**2024-09-333**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'une enseigne sur poteau pour le commerce Skinclub esthétique sis au **150, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans réalisés par Signarama en date du 9 avril 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.5. Affichage commercial – I-199, boulevard Labelle (Walk-in)

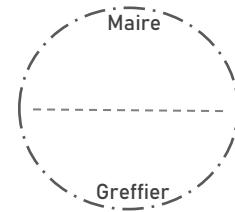
**2024-09-334**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteaux pour Walk-in Boutique sise au **I-199, boulevard Labelle**, tels que les plans réalisés par Zone Enseignes, no de projet Z-12267 datés du 10 juillet 2024.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.6. Affichage commercial – 401, boulevard Labelle (Walmart)

**2024-09-335**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de 3 enseignes au magasin Walmart sis au **401, boulevard Labelle**, selon les plans soumis, réalisés par Pattison et modifiés en date du 16 juillet 2024, à la condition que le mot pharmacie soit de couleur blanche.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.7. Changements/Modifications

##### 5.2.1.7.1. Porte-patio et fenêtres –217, rue Rose-Alma

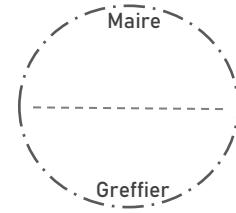
**2024-09-336**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement de la porte patio, le changement d'une fenêtre sur le côté de même que l'ajout de deux fenêtres au **217, rue Rose-Alma** tels que les documents soumis par Jessica Falardeau-Rousseau en date du 12 août 2024.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.2.1.7.2. Revêtement extérieur et changement de fenêtre –263, rue Hector**

**2024-09-337**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement du revêtement extérieur en façade et la modification d'une fenêtre et des volets, au **263, rue Hector** selon le photomontage soumis par monsieur François Bertrand le 16 juillet 2024 à la condition de changer le revêtement de fibre de bois par un revêtement de bois véritable de même couleur.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.2.1.7.3. Revêtement, avant-toit et agrandissement par l'ajout d'un garage –356, rue Montclair**

**2024-09-338**

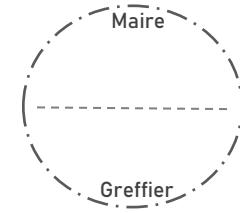
**Proposition principale**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'approuver, à titre de P.I.I.A le projet de changement du revêtement extérieur en façade, construction d'un garage et ajout d'un avant-toit au **356, rue Montclair** selon le photomontage



soumis par madame Julie Lacroix le 25 juillet 2024 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Alain Thiffault arpenteur-géomètre portant la minute 48 704 à la condition de changer le revêtement de fibre de bois par un revêtement de bois véritable.

### Proposition d'amendement

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'approuver, à titre de PIIA, le projet de changement du revêtement extérieur en façade, construction d'un garage et ajout d'un avant-toit au **356, rue Montclair**, selon le photomontage soumis par madame Julie Lacroix le 25 juillet 2024 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Alain Thiffault arpenteur-géomètre portant la minute 48 704 à la condition de changer le revêtement de fibre de bois par un revêtement de bois véritable de couleur gris pâle plutôt que blanc, d'utiliser une teinte de bois naturelle pour les poteaux et les pignons et de remplacer les 2 portes de garage par une seule porte plus grande (12 pieds maximum) avec la possibilité d'ajouter une porte piétonne, afin de retrouver les caractéristiques d'origine du bâtiment.

### Vote sur la proposition d'amendement

La conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, demande le vote sur cette proposition.

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

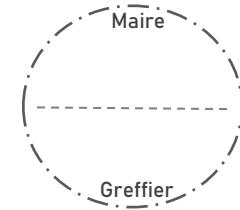
### Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'approuver, à titre de P.I.I.A le projet de changement du revêtement extérieur en façade, construction d'un garage et ajout d'un avant-toit au **356, rue Montclair** selon le photomontage



soumis par madame Julie Lacroix le 25 juillet 2024 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Alain Thiffault arpenteur-géomètre portant la minute 48 704 à la condition de changer le revêtement de fibre de bois par un revêtement de bois véritable.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

#### 5.2.1.7.4. Revêtement extérieur – 408, rue Northcote

2024-09-339

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement du revêtement extérieur au **408, rue Northcote** selon le rendu 3D couleurs, soumis le 17 juillet 2024 par Olivier Robitaille, à la condition de changer le revêtement de produit de bois (canexel) par un revêtement de bois véritable de même couleur.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5.2.1.7.5. Toiture patrimoniale – 164, rue Philippe

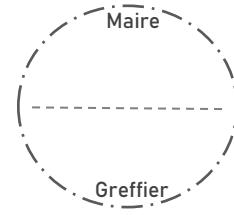
2024-09-340

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A le projet de modification du revêtement de la toiture pour du bardeau d'asphalte pour la Maison patrimoniale Albert Willis située au **164, rue Philippe**



selon le photomontage soumis par M. Van Der Vlugt le 1<sup>er</sup> août 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 5.3. Règlementation d'urbanisme

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

### 5.4. URB-118 24017 – Services professionnels en urbanisme pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme – Pôle régional – Adjudication de mandat

**2024-09-341**

CONSIDÉRANT que, à la suite de cette demande de prix, une seule soumission a été reçue le 16 août 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Directrice du Service de Planification et développement durable du territoire (PDDT) de retenir la firme L'Atelier Urbain Inc. qui s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADJUGER le mandat URB-118 24 017 – Services professionnels en urbanisme pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme – Pôle régional au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme L'Atelier Urbain Inc. pour un montant total de 88 010 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le règlement d'emprunt 903 volet urbanistique.

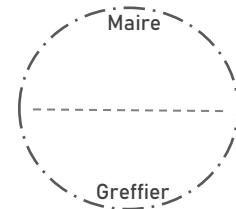
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 6. AUTRE RÈGLEMENTATION

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

### 7. CONSEIL



**7.1. Collectivités en fleurs – 30<sup>e</sup> Symposium du 17 au 20 octobre 2024 – Autorisation de participation et de dépenses**

**2024-09-342**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram et du conseiller René Villeneuve au 30<sup>e</sup> Symposium de Collectivités en fleurs du 18 au 20 octobre 2024 à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard.

D'AUTORISER une dépense et/ou remboursement de dépense pour un montant maximal de 3 500 \$, avant taxes, pour deux élus à même le poste budgétaire 02-111-00-312.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2. Classique de la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines – Autorisation de participation et de dépense**

**2024-09-343**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

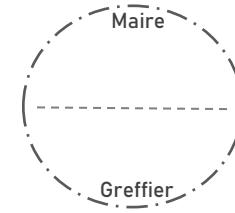
D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram à la Classique de la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines qui se tiendra le 26 septembre prochain à l'église de Sainte-Anne-des-Plaines.

D'AUTORISER la dépense de 130,47 \$, avant taxes, pour l'achat d'un billet VIP, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.3. Office de l'habitation – Projet d'optimisation et de regroupement du réseau**



**2024-09-344**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants ;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Mirabel, l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Blainville, de la Ville de Boisbriand, de la Ville de Bois-des-Filion, de la Ville de Charlemagne, de la Ville de L'Assomption, de la Ville de Mascouche, de la Ville de Mirabel, de la Ville de Repentigny, de la Ville de Rosemère, de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, de la Ville de Sainte-Thérèse et de la Ville de Terrebonne leur intention commune de se regrouper ;

CONSIDÉRANT que le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mirabel, à l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et à l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville lesquels seront éteints ;

CONSIDÉRANT que ce nouvel office deviendra l'agent de la Ville de Blainville, de la Ville de Boisbriand, de la Ville de Bois-des-Filion, de la Ville de Charlemagne, de la Ville de L'Assomption, de la Ville de Mascouche, de la Ville de Mirabel, de la Ville de Repentigny, de la Ville de Rosemère, de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, de la Ville de Sainte-Thérèse et de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Rosemère d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement ;

#### PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

QUE le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mirabel, de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

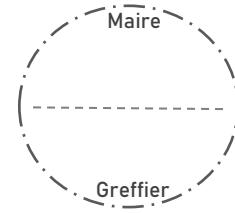
#### **7.4. Classique annuelle de la Fondation Autisme Laurentides –25e édition– Autorisation de participation et de dépense**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **7.5. Festipâtes de la Fondation Collège Lionel-Groulx –Autorisation de participation et de dépense**

**2024-09-345**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;



## PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram au Festipâtes de la Fondation Collège Lionel-Groulx qui se tiendra le vendredi 11 octobre 2024.

D'AUTORISER la dépense de 40 \$, montant non taxable, pour l'achat d'un billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. DIRECTION GÉNÉRALE/RESSOURCES HUMAINES/COMMUNICATIONS**

### **8.1. Structure organisationnelle – Service des finances et des affaires juridiques– Création et nominations**

**2024-09-346**

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation de structure au sein de l'administration de la Ville est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise les promotions internes ;

## PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu de :

CRÉER la direction du Service des finances et des affaires juridiques et nommer Mme Justine Asselin à titre de directrice de la direction, classe 6, échelon 10 ;

NOMMER Mme Emilie Greene à titre de trésorière, classe 5, échelon 9 et conserver sa date d'ancienneté au 23 novembre, pour toute notion relative aux conditions de travail ;

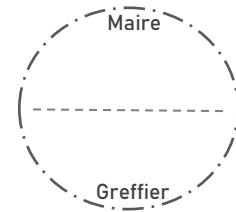
NOMMER M. Simon Lanthier à titre d'analyste financier et trésorier adjoint, classe 3 échelon 10, et conserver sa date d'ancienneté au 9 mai pour toute notion relative aux conditions de travail ;

NOMMER M. Alexandre Bélisle-Desjardins à titre de greffier, classe 5 échelon 3 et conserver sa date d'ancienneté au 14 juin pour toute notion relative aux conditions de travail ;

DE PROCÉDER à la création du poste d'avocat et greffier adjoint, classe 3 ;

D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires 02-132-00-100 et 02-141-00-100 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



<b>4</b>	René Villeneuve	X	
<b>5</b>	RoseAnna Cirino	X	
<b>6</b>	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **8.2. Liste des employés embauchés au 1<sup>er</sup> septembre 2024 –Dépôt**

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **9. SERVICES JURIDIQUES**

#### **9.1. Politique sur les comités de la planification stratégique de la Ville de Rosemère –Adoption**

**2024-09-347**

CONSIDÉRANT la dissolution de la commission permanente appelée *commission administrative* par la résolution 2024-06-191 ;

CONSIDÉRANT l'abrogation de la Politique sur les commissions permanentes et spéciales du Conseil adoptée le 24 février 2017 par la même résolution ;

CONSIDÉRANT la création des nouveaux comités par les résolutions 2024-06-202, 2024-06-203, 2024-06-205 et 2024-06-206 lors de la séance du Conseil du 10 juin 2024 ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique sur les comités de la planification stratégique de la Ville de Rosemère.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
<b>1</b>	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
<b>2</b>	Marie-Andrée Bonneau	X	
<b>3</b>	Stéphanie Nantel	X	
<b>4</b>	René Villeneuve	X	
<b>5</b>	RoseAnna Cirino	X	
<b>6</b>	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

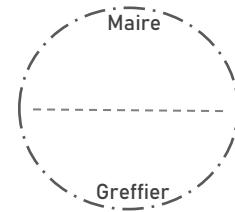
#### **9.2. LIT-049 – Mandat pour une analyse environnementale du site de l'ancien golf –Autorisation**

**2024-09-348**

CONSIDÉRANT que la Ville est partie défenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose pour une somme de 278 millions \$, plus dommages et intérêts ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix est en cours auprès de 3 entreprises ;

CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige et sont par conséquent non accessibles au public ;



**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER Me Steve Cadrian de DHC avocats à adjuger un mandat pour une analyse environnementale du site de l'ancien golf au soumissionnaire conforme pour un montant de 80 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le Règlement d'emprunt 903.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absenté		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **10.FINANCES**

### **10.1.Liste des commandes approuvées au mois d'août 2024 – Dépôt**

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2024.

### **10.2.Liste des paiements approuvés du 16 août au 5 septembre 2024 – Dépôt**

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 16 août au 5 septembre 2024, totalisant 2 285 526,66 \$.

### **10.3.Politique sur la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat – Modification**

**2024-09-349**

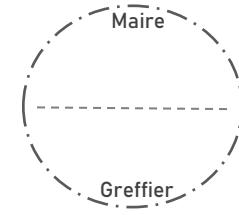
CONSIDÉRANT que la Politique sur la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat a été adoptée le 13 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une une modification à l'adresse courriel pour le dépôt d'une plainte est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que cette modification se lit comme suit pour l'article 5.3 : « Toute plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : approvisionnement@ville.rosemere.qc.ca » ;

CONSIDÉRANT que cette modification se lit comme suit pour l'article 6.2 : « Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante: approvisionnement@ville.rosemere.qc.ca » ;

CONSIDÉRANT que la phrase originale à l'article 5.3 se lisait comme suit : « Toute plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : gestionplaintes@ville.rosemere.qc.ca » ;



CONSIDÉRANT que la phrase originale à l'article 6.2 se lisait comme suit : « Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : [gestionplaintes@ville.rosemere.qc.ca](mailto:gestionplaintes@ville.rosemere.qc.ca) » ;

#### PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER la modification proposée à la Politique sur la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **10.4. Coefficient de taxation applicable à la catégorie des immeubles non résidentiels –Augmentation**

**2024-09-350**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a déposé son nouveau rôle d'évaluation pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT que ce rôle représente les valeurs au marché en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022;

CONSIDÉRANT que ce rôle est marqué par une croissance sans précédent des valeurs des immeubles de la catégorie résiduelle et d'une baisse de valeur de la catégorie non résiduelle causée par un commerce de grande importance sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les taux de taxation des municipalités sont encadrés par la *Loi sur la fiscalité municipale*;

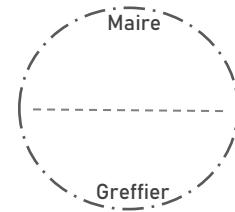
CONSIDÉRANT que les articles 244.39 et 244 .40 de la *Loi sur la fiscalité municipale* fixent un plafond pour le taux applicable à la catégorie des immeubles non résidentiels via un coefficient de taxation;

CONSIDÉRANT que le coefficient de 4,4 applicable à la Ville de Rosemère créer un transfert fiscal des commerces de plus grande valeur vers les plus petits commerces et vers le secteur résidentiel;

#### PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'ajouter une mesure d'exception à la *Loi sur la fiscalité municipale* pour permettre à une municipalité de fixer, par règlement, un coefficient applicable au taux particulier pour la catégorie des immeubles non résidentiels plus élevé dans le cas où la variation de valeur entre les immeubles de la catégorie résiduelle et celle de la catégorie des immeubles non résidentiels accuse un écart important lors d'un dépôt de rôle.



DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au député provincial, circonscription de Groulx et ministre des Finances, Eric Girard.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre –Absentee		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE/TRAVAUX PUBLICS**

### **11.1. Liste des modifications approuvées au 31 août 2024–Planification et développement durable du territoire – Dépôt**

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose les listes des modifications approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024.

### **11.2. Programme pour accélérer la transition climatique locale – Dépôt de projets à la MRC**

**2024-09-351**

CONSIDÉRANT le programme Accélérer la Transition Climatique Locale (ATCL) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 4 juin 2024, le MELCCFP a approuvé le plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC comme plan climat partiel ;

CONSIDÉRANT que la MRC Thérèse de Blainville, est admissible à déposer une programmation de projets issus de son plan partiel, dans le cadre du volet 2 du programme ATCL;

CONSIDÉRANT que le premier appel de programmation de projets se termine le 25 octobre 2024;

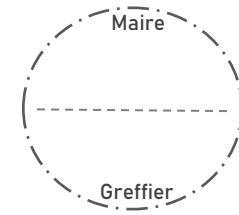
CONSIDÉRANT que certains projets de la Ville de Rosemère rencontrent les objectifs du plan climat partiel et pourraient ainsi être admissibles au financement du programme ATCL, volet 2;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

**DEMANDER à la MRC Thérèse de Blainville d'inscrire les projets suivants à sa programmation :**

- Renaturalisation de 5 hectares de terrains municipaux afin d'améliorer la connectivité écologique du secteur du Parc Sacré-Cœur et de la rivière aux Chiens et lutter contre les îlots de chaleur;
- Mettre en œuvre un programme d'inspection des raccordements croisés illégaux et de débranchement de gouttières pour améliorer la gestion des eaux pluviales;



- Effectuer la mise à jour du plan directeur pluvial de la Ville pour améliorer la résilience du territoire contre les inondations pluviales;
- Effectuer la mise à jour de l'inventaire des arbres de rues et réaliser l'entretien de tous les arbres de rues d'ici 5 ans.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.3. Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – Demande au MELCCFP**

**2024-09-352**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a soumis pour consultation le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations;

CONSIDÉRANT que ce projet amène des modifications importantes sur le territoire et une nouvelle gestion du risque des zones inondables;

CONSIDÉRANT que la Ville a des préoccupations concernant la reconnaissance de ces ouvrages de protection qui a un impact important sur son territoire pour les résidents des 3 secteurs;

CONSIDÉRANT que les 3 ouvrages de protection situés sur le territoire de Rosemère ont déjà été reconnus en 2000 et en 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait inspecter ses 3 ouvrages depuis 2016, dont un mandat à CIMA + qui a été accordé en 2024 pour leur inspection avec recommandations;

CONSIDÉRANT que la Ville devra faire encore reconnaître ces 3 ouvrages mais avec de nouveaux critères qui mettra en péril leur reconnaissance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a des préoccupations concernant la façon d'appliquer les zones à risque lors de demande de permis;

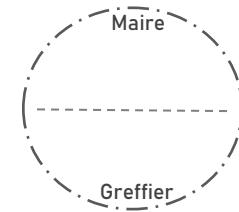
CONSIDÉRANT qu'il est possible avec un plan de gestion de consolider un secteur existant mais que la rivière des Mille-Îles ne fait pas l'objet de cette possibilité, ce qui a un impact pour le territoire de Rosemère;

CONSIDÉRANT que la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) adoptera un mémoire et le déposera auprès du MELCCFP avant le 17 septembre;

CONSIDÉRANT que la CMM a les mêmes préoccupations que la Ville de Rosemère quant au cadre réglementaire et à son application;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère appuie le mémoire de la CMM qui sera déposé auprès du MELCCFP;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE DEMANDER au MELCCFP de revoir son projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations en tenant compte des commentaires du mémoire de la CMM et des commentaires de la Ville de Rosemère qui sont les suivants :

- De considérer les ouvrages de protection déjà existants;
- De clarifier la méthode d'application des zones à risque lors de demande de permis;
- De permettre la consolidation des territoires déjà construits ou la reconstruction de bâtiment pour la rivière des Mille-Îles avec des mesures d'immunisation supérieures.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.4. TP-247 12553 – Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux (RDD) – Renouvellement de contrat**

**2024-09-353**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-442 adjugeant le contrat TP 247 12 553 – Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux (RDD) à l'entreprise Triumvirate Environmental (Canada) Inc, ainsi que la résolution 2023-10-337 renouvelant ce contrat pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercé par la Ville pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts ;

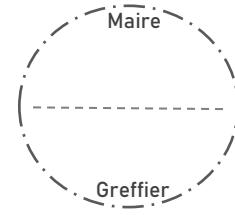
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat TP-247 12553 –Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus dangereux pour la Ville de Rosemère avec l'entreprise Triumvirate Environmental (Canada) Inc., selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 32 762,50 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-462-30-446 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.5. TP-248 12680 – Entretien des parcs et des espaces verts pour l'année 2025 – Renouvellement de contrat**

**2024-09-354**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-513 adjugeant le contrat TP-248 12680 – Entretien des parcs et espaces verts à l'entreprise 178 001 Canada Inc. (Groupe Nicky) pour les années 2021 à 2023, ainsi que la résolution 2023-10-329 renouvelant ce contrat pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée par la Ville pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat TP-248 12680 –Entretien des parcs et espaces verts avec l'entreprise 178 001 Canada Inc. (Groupe Nicky), selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 139 687,75 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-324-00-521 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.6. TP-251 12723 – Cueillette et disposition des branches – Renouvellement de contrat**

**2024-09-355**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-031 adjugeant le contrat TP-251 12723 – Cueillette et disposition des branches à l'entreprise Michele & Angelo Cardillo, ainsi que la résolution 2023-10-330 renouvelant ce contrat pour l'année 2024 ;

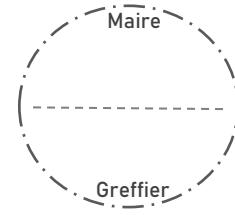
CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat TP-251 12723 – Cueillette et disposition des branches avec l'entreprise Michele & Angelo Cardillo, selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de



227 999 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires suivants du fonds général :

-02-462-10-446 –Montant de 151 999,33 \$ avant taxes ;

-02-463-90-640 (BNR – Agrile du frêne) – Montant de 75 999,67 \$ avant taxes.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **11.7. TP-252 12679 – Compostage des matières organiques – Renouvellement de contrat**

**2024-09-356**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-504 adjugeant le contrat TP 252 12 679 – Compostage des matières organiques à l'entreprise 142 975 Canada Ltée (Mironor) pour les années 2021 à 2 023, ainsi que la résolution 2023-10-331 renouvelant ce contrat pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée par la Ville pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

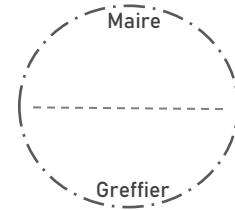
DE RENOUVELER le contrat TP 252 12 679 – Compostage des matières organiques pour la Ville de Rosemère avec l'entreprise 142 975 Canada Ltée (Mironor), selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 151 200 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-462-42-446 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **11.8. TP-254 12782 – Collecte et transport des matières organiques pour l'année 2025 – Renouvellement de contrat**



**2024-09-357**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-538 adjugeant le contrat TP-254 12782 – Collecte et transport des matières organiques à l'entreprise Enviro Connexions pour les années 2021 à 2 023, ainsi que la résolution 2023-09-294 renouvelant ce contrat pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée par la Ville pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat TP-254 12782 – Collecte et transport des matières organiques pour la Ville de Rosemère avec l'entreprise Enviro Connexions, selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 425 696 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires suivants du fonds général : 02-462-40-446 pour la collecte et 02-462-41-446 pour le transport.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.9.ST-258-16667 – Remplacement de vannes – chemin de la Grande-Côte– Réception définitive et libération de la retenue contractuelle du décompte #2F**

**2024-09-358**

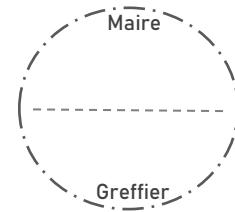
CONSIDÉRANT que le contrat ST-258-16667 –Remplacement de vannes– chemin de la Grande-Côte a été adjugé à l'entreprise Les Entreprises Cogenex Inc. par la résolution #2023-03-088, pour un montant approximatif totalisant 379 900 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que des modifications accessoires de 10 % de la valeur initiale du contrat ont été autorisées par résolution #2023-04-127 pour un montant de 37 990 \$ taxes en sus, portant la valeur du contrat à 417 890 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que le montant des travaux terminés s'élève à 261 010,25 \$, taxes en sus, incluant les travaux de contingences, représentant 62 % du budget alloué pour ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Steven Wieland-Vienne, ing. Chef du service d'infrastructure du Service de Planification et développement durable du territoire (PDDT) datée du 23 juillet 2024 quant à la réception définitive des travaux, à la libération de la retenue contractuelle du décompte #2F ;

**PAR CONSÉQUENT**



Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

**DE PROCÉDER** à la réception définitive des travaux, à la libération de la retenue contractuelle du décompte #2F à l'entreprise Les Entreprises Cogenex Inc. d'un montant de 26 101,02 \$, taxes en sus, pour les travaux ST-258-16667–Remplacement de vannes – chemin de la Grande-Côte.

**D'AUTORISER** le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **11.10. ENT-INT 17 - Entente intermunicipale avec Sainte-Thérèse pour les raccordements du 257 et 315 Boul. Curé-Labelle – Renouvellement**

**2024-09-359**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse accepte le raccordement d'aqueduc de deux pouces et de l'égout pluvial du 257 boulevard Curé-Labelle (Giorgio) et le raccordement du réseau de protection incendie et de l'égout pluvial du 315 Boulevard Curé-Labelle (Galerie des Mille-Îles) à son réseau d'aqueduc et à sa conduite émissaire d'égout ;

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue à cet effet a été renouvelée à maintes reprises ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 27 août 2024 à l'effet de renouveler cette entente pour une période supplémentaire de cinq années, soit les années 2024 à 2 028 inclusivement ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

**D'AUTORISER** le renouvellement pour une période de cinq (5) ans de l'entente ENT-INT 17 – Entente intermunicipale avec Sainte-Thérèse pour les raccordements du 257 et 315 boulevard Curé-Labelle aux réseaux de la Ville de Sainte-Thérèse, aux mêmes termes et conditions, à l'exception des modifications suivantes :

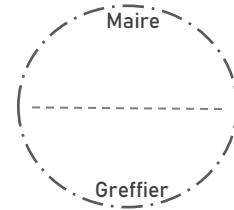
Pour le 257 boulevard Curé-Labelle (Giorgio) :

La contribution annuelle de la Ville de Rosemère pour l'utilisation de la conduite d'égout sera de 804 \$.

Pour le 315 boulevard Curé-Labelle (Galerie des Mille-Îles) :

La contribution annuelle de la Ville de Rosemère pour l'utilisation de la conduite émissaire d'égout de la Ville de Sainte-Thérèse sera de 4 977 \$.

**D'AUTORISER** la dépense à même le poste budgétaire 02-452-00-684 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.11. Résolution 2023-09-297 sur le dépôt d'une demande d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023 – Modification**

**2024-09-360**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-297 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023, volet 1 pour le projet HM-155 16647– Réfection des postes de pompage Tylee, Thorncliffe et Roland-Durand ;

CONSIDÉRANT que les postes de pompage Roland-Durand et Thorncliffe ne sont pas considérés prioritaires par les analystes du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2023-09-297 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023, volet 1 pour le projet HM-155 16647– Réfection des postes de pompage Tylee, Thorncliffe et Roland-Durand de façon à retirer les postes Roland-Durand et Thorncliffe de la demande.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.12. Fonds favorisant le retrait des réservoirs au mazout – Financement par affectation du Fonds vert**

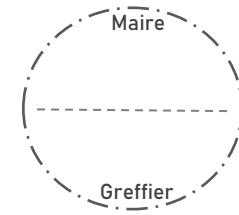
**2024-09-361**

CONSIDÉRANT le *Règlement 979 visant à favoriser le retrait des réservoirs de mazout sur l'ensemble du territoire de la Ville de Rosemère* ;

CONSIDÉRANT que ce dernier prévoit l'octroi d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ par propriété pour le retrait d'un réservoir de mazout ;

CONSIDÉRANT que selon ce règlement, le nombre de demandes financières accordées pour chaque année est limité au solde disponible au Fonds favorisant le retrait des réservoirs au mazout ;

CONSIDÉRANT une demande plus importante qu'anticipée au niveau des demandes de subventions pour l'année 2024 ;



CONSIDÉRANT que le *Règlement 942 créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte des citoyens et des organismes reconnus de la Ville* peut être utilisé pour financer des programmes de subventions offerts par la Ville dans un objectif de protection de l'environnement et favorisant la biodiversité ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AFFECTER une somme de 25 000 \$ du Règlement 942 au Règlement 979 pour couvrir toute demande d'aide financière admissible déposée en 2024 et ainsi favoriser le retrait accéléré des réservoirs au mazout sur le territoire.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11.13. MRC Thérèse-De Blainville – Demande de modification de l'affectation de la forêt Grand Coteau – Lots additionnels**

**2024-09-362**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-151 demandant à la MRC Thérèse-De Blainville d'intégrer les lots municipaux de la forêt Grand Coteau dans la grande affectation Espaces verts ;

CONSIDÉRANT que la Ville a depuis acquis les lots 2 778 625, 2 781 017 et 2 778 627, situés dans la forêt Grand Coteau en vue d'en assurer leur conservation ;

CONSIDÉRANT que les lots appartenant à Conservation Nature Canada, 3 632 630 et 2 778 657, constituent la réserve naturelle Grand Coteau et sont par conséquent voués à la conservation ;

CONSIDÉRANT que les lots 2 778 626, 2 778 629, 2 778 019, 2 778 628, 2 781 018, 2 778 633, adjacents aux lots ci-haut mentionnés, sont de propriété municipale ;

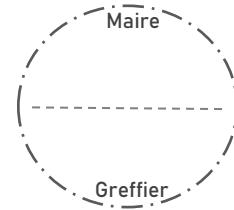
CONSIDÉRANT que la Ville désire inscrire tous ces lots au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation ;

CONSIDÉRANT que pour être admissibles au Répertoire, les lots doivent être situés dans une zone d'affectation compatible avec l'usage Conservation ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement l'affectation, en grande partie « Résidentielle », n'est pas compatible avec la conservation ;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :



DE DEMANDER à la MRC Thérèse-De Blainville de modifier le schéma d'aménagement de façon à inclure tous les lots ci-haut mentionnés dans l'affectation du territoire « Espaces verts ».

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **11.14. Bazar horticole et Visite des jardins secrets du 14 juillet 2024 – Profits liés aux ventes – Autorisation de versement à un organisme**

**2024-09-363**

CONSIDÉRANT que depuis 24 ans, le comité Rosemère en fleurs organise la Visite des jardins secrets afin de venir en aide à l'organisme de répit Les Petits plaisirs ;

CONSIDÉRANT que Les Petits Plaisirs est un organisme qui œuvre dans la région ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

QUE tous les profits liés aux ventes de la journée horticole tenue le 14 juillet 2024 (Bazar et Visite des jardins secrets) représentant un montant de 3 779 \$ soient versés à l'organisme de répit Les Petits Plaisirs ;

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12. SERVICES COMMUNAUTAIRES**

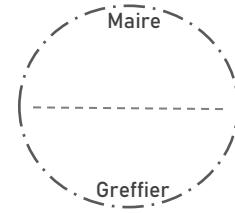
##### **12.1. Commandites/subventions/dons – Autorisation de participation et de dépenses septembre 2024**

**2024-09-364**

CONSIDÉRANT les demandes reçues ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



DE VERSER les montants suivants :

- La libellule | levée de fonds 2024 : subvention 250 \$
- FC Loro | subvention 2024 : 14 305,86 \$, selon le protocole d'entente en vigueur

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12.2. ENT-12 - Entente de services entre la Ville de Rosemère et la CDCSR - Heures de glace pour la saison 2024-2025 - Autorisation de signature des contrats**

**2024-09-365**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en heures de glaces des différentes associations sportives;

CONSIDÉRANT les recommandations de la cheffe de division sports et programmes quant aux contrats de glace avec la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère (CDCSR), saison 2024-2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et la cheffe de division sports et programmes des Services communautaires à signer les contrats de location de glace avec la CDCSR pour un montant total de 299 698,86 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-732-00-511 du fonds général.

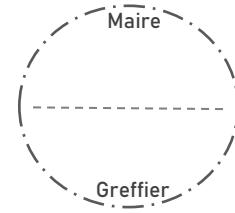
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12.3. ENT-85 - Développement culturel - Autorisation à déposer une demande de projet auprès du ministère de la Culture et des Communications 2025-2028**

**2024-09-366**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications ouvrira cet automne un appel de projets pour une entente de développement culturel d'une durée de 3 ans 2025-2028;



CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications exige une résolution afin de déterminer le ou les mandataires autorisés à déposer une demande;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER la Cheffe de division Culture et Patrimoine et les Services communautaires, à déposer, pour et au nom de la Ville, un projet d'entente de développement culturel d'une durée de 3 ans, de 2025 à 2028, auprès du ministère de la Culture et des Communications, et à signer tous les documents requis.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.4. ENT-33 - Entente de services entre la Ville de Rosemère et la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère (CDCSR) - Avance de fonds**

**2024-09-367**

CONSIDÉRANT que la CDCSR est un partenaire important de la Ville de Rosemère et a réalisé des investissements importants dans le but d'offrir un meilleur service aux résidents;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la CDCSR pour une avance de paiement sur le contrat de glace 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles et qu'un crédit du même montant sera appliqué pour le paiement du contrat de glace;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

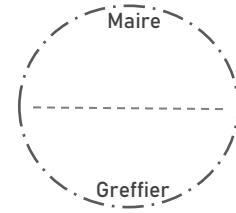
D'AUTORISER le Service des finances à procéder à l'avance de paiement de 100 000 \$ et à créditer le même montant des paiements des prochaines factures du contrat de glace 2024-2025.

D'AFFECTER l'avance de fonds au poste budgétaire 54-139-00-200 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**13. ÉNONCÉS DES ÉLUS**



Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

#### **15. VARIA**

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

#### **16. CLÔTURE**

**2024-09-368**

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE LEVER la séance à 20h27.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre - Absente		
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Eric Westram, maire

---

M<sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins, greffier